

La cellule ;

1°) Il n'y a pas de cellules légales et de cellules illégales. Toutes les cellules du Parti sont légales, certains militants de la cellule étant chargés d'une tâche illégale. La seule exception pour le moment est celle des cellules de fraction.

2°) Cellules d'entreprise et cellules locales.

a) Les militants doivent être de préférence organisés sur la base du lieu de travail, c'est-à-dire en cellule d'entreprise. L'évolution favorable de la composition sociale du Parti ne peut être enravée que si un effort suffisant est fait pour s'orienter vers les usines. Nos camarades ne peuvent se contenter de créer un courant "gauchiste" dans la section syndicale. Ce courant doit se cristalliser en un niveau du Parti et en une cellule du Parti. L'opposition syndicale est souvent une étape nécessaire; mais elle ne saurait se substituer à la cellule du Parti qui est au contraire nécessaire pour animer une opposition syndicale puissante.

b) La cellule de quartier offre de plus grandes facilités de propagande et de recrutement. Mais elle s'efforcera de continuer le travail local avec le travail en direction d'une entreprise déterminée en vue d'y prendre un point d'appui et d'y organiser une cellule d'entreprise. Elle organisera de préférence les réunions de quartier dans une salle proche de l'entreprise et à la sortie du travail.

3°) Stagiaires et militants.

Le temps de stage doit être scrupuleusement observé. La cooptation (par le responsable de rayon) est guidée par le sérieux et le dévouement dont a fait preuve le camarade pendant tout le temps de son stage (6 mois pour les intellectuels, 3 mois pour les ouvriers.)

Les stagiaires sont intégrés dans les cellules du Parti. Pendant leur temps de stage, ils doivent suivre en plus les cours de l'école des stagiaires. Ils ne deviennent membres du Parti, avec tous les droits que cela impliquent, qu'après leur cooptation.

Les cellules de stagiaires doivent-elles disparaître?

Les militants formés venus des syndicats ou du P.C. doivent nécessairement être intégrés dans la cellule mixte, normale du Parti. Les ouvriers adultes ne peuvent être soumis à un séjour dans une cellule de stagiaires.

Il n'en reste pas moins que la cellule de stagiaires représente une acquisition importante du Parti dans la période illégale. C'est une école de dévouement au Parti que rien ne remplacera, c'est une défense contre la tare traditionnelle de nos organisations : l'amateurisme et sa conséquence, la défection, qui ne fait pas seulement perdre au Parti, un militant, mais pousse au découragement l'ensemble de la cellule. Il était courant de dire avant la guerre que le Parti était une "passoire". La cohabitation des militants et des stagiaires dans les mêmes cellules, sans en être la seule cause, intervenait dans une large mesure.

En conséquence, il convient de maintenir les cellules de stagiaires pour les camarades jeunes : tant que n'existera pas l'organisation de jeunes J.C.I.